

# COMMUNE DE NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM

Département  
du Bas-Rhin

----

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de  
Saverne

----

date convocation : 30/09/2020

transmise le : 30/09/2020

-----

Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 14  
Conseillers représentés : 1  
Conseillers excusés : 0

**Séance du : 05 octobre 2020 à 20h**  
Sous la présidence de Mme DYEUL Aurélie, Maire

### Membres présents :

WICKER Dominique, GRABOWSKI Barbara, PERRUZZA Raphaël (arrivée à 21h30 aux points divers), RUILLET Michel, PALTOT Karine, KUBLER Olivier, MEHN Véronique, WENDLING Pascale, SAINT-PAUL Olivier, ANTZ Sébastien, MARTINS Fatima, MEHN Véronique, SABOURAL Magali

Membres représentés : MARTINELLE Caroline représentée par GRABOWSKI Barbara

### Membres absents :

Secrétaire de séance : GRABOWSKI Barbara

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance Mme GRABOWSKI Barbara

### **2. Lecture et approbation du procès-verbal du dernier conseil**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal du 03 septembre 2020

### **3. Adoption du règlement intérieur de la salle communale et du Trait d'Union**

Il est nécessaire d'adopter un règlement intérieur pour la salle communale et du Trait d'Union afin de fixer les règles applicables lors des locations. Ce règlement détermine, entre autres les modalités de :

- réservation
- mise à disposition et de libération des locaux
- de responsabilité

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter un règlement intérieur pour la salle communale et du Trait d'Union afin de fixer les modalités de location et d'utilisation de celles-ci,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les règlements des salles.

#### 4. Mise en place d'un accueil périscolaire

Actuellement sur les sites des 3 communes du RPI, la question d'un périscolaire se pose. Madame la Maire, propose qu'un périscolaire soit implanté sur le ban de Neugartheim-Ittlenheim, en sachant que nous sommes propriétaires fonciers et que ces terrains sont attenants à l'école

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le projet d'implantation du périscolaire.

#### 5. Schéma des itinéraires cyclables : projet de piste cyclable Ittlenheim-Schnersheim

Compte tenu du fait que la commune de Schnersheim a actuellement un remembrement, nous devons nous positionner sur l'emplacement de la piste cyclable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte l'emplacement de la piste cyclable côté route.

#### 6. Rectificatif de la délibération du compte administratif 2019

Il y a lieu de rectifier la délibération n°02-2020 sur le compte administratif 2019.

Sous la présidence de l'adjointe au Maire, Madame Barbara GRABOSWSKI, après que la Maire ait quitté la salle de conseil, expose la modification comme suit (suppression du Reste à Réaliser de 23 000 €) :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes de l'exercice 2019	437 677,37 €
Dépenses de l'exercice 2019	380 155,66 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019	+ 57 521,71 €
Report de l'exercice 2018	+277 416,77 €
Résultat de fonctionnement cumulé	+ 334 938,48 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes de l'exercice 2019	119 476,99 €
Dépenses de l'exercice 2019	221 992,75 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2019	-102 515,76 €
Report de l'exercice 2018	- 89 645,74 €
Résultat d'investissement cumulé	- 192 161,50 €
Résultat de clôture 2019	+142 776,98 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le rectificatif de la délibération n°02-2020.

## 7. Décision modificative Section d'investissement :

Madame la Maire expose au Conseil, que suite à la modification de la délibération n°02-2020, il faut également rectifier la délibération n°03-2020, affectation des résultats.

Les Restes à Réaliser ne doivent pas apparaître dans l'article 001 « déficit d'investissement ». Il y a donc lieu de diminuer l'article 001 de 23 000 € ce qui donne un montant de 192 161,50 € au lieu des 215 161,50 €.

Afin d'équilibrer la section d'investissement il y a lieu d'augmenter les dépenses d'investissement.

Il est proposé d'augmenter le chapitre 20 avec l'article 2031 Frais d'étude pour 10 000 € soit un montant total de 20 000 € et le chapitre 21 l'article 21318 autres bâtiments publics de 13 000 € soit un total de 18 000 €

En résumé :

CHAPITRE 20 : Frais d'étude article 2031	+ 10 000 €
CHAPITRE 21 Autres bâtiment public article 21318	+ 13 000 €
CHAPITRE 001	- 23 000 €

L'affectation, des résultats

- compte 001 Investissement/dépenses : 192 161,50 €
- compte 1068 Investissement/recettes : 215 161,50 €
- compte 002 Fonctionnement/recettes : 119 776,98 €

Le Budget 2020 reste identique dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Section de FONCTIONNEMENT	Section d'INVESTISSEMENT
Dépenses : 527 208,98 €	Dépenses : 332 370,48 €
Recettes : 527 208,98 €	Recettes : 332 370,48 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le rectificatif de la délibération n°03-2020.

## 8. Point divers

La séance est déclarée close à 22h25